

## Première communauté non européenne avec 501.610 immigrés

La migration marocaine vit en permanence des changements socioculturels complexes qui s'accroissent en relation avec les changements du monde. Ce constat fait par Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'étranger vient sous-tendre le travail de connaissance de la communauté marocaine de l'extérieur devant être constamment renouvelée. C'est dans ce cadre que l'Observatoire de la Communauté Marocaine à l'Étranger, l'Observatoire de la Communauté Marocaine à l'Étranger, vient d'éditer la troisième édition des « Marocains de l'extérieur » 2013 après celles de 2003 et 2007 consacrées à ces sujets et dont nous présentons ci-après un extrait du chapitre « Les Marocains d'Italie Immacolata Caruso et Sabrina Greco.

La communauté marocaine en Italie est devenue à partir des années 1970 la composante principale du processus migratoire italien. Suite au premier choc pétrolier de 1973 et comme conséquence de l'adoption de politiques migratoires restrictives par les pays d'Europe centrale et septentrionale, l'Italie a été un pays d'accueil pour les migrants marocains, surtout pendant les années 1980.

Passant d'une migration provisoire vers une migration définitive, la tendance a été soutenue par l'installation dans les villes industrielles du Nord. La crise économique globale qui a touché la plupart des pays européens, a eu des

répercussions sur la migration d'installation qui a considérablement

modifié le profil de la communauté marocaine en Italie. En tenant compte de tout cela, nous traiterons les caractéristiques sociodémographiques en mobilisant les données statistiques élaborées par l'Institut National de Statistique (ISTAT) et le Ministère de l'Intérieur.

L'observation statistique de la communauté marocaine vivant en Italie en situation régulière (au 1er janvier 2011) passe par des étapes essentielles. Tout d'abord la description de sa structure démographique, les modalités d'entrée et de permanence sur le territoire italien. Il est évident que d'autres aspects devraient figurer pour une évaluation satisfaisante du phénomène migratoire, en particulier, une comparaison avec les flux migratoires en provenance des autres pays d'Afrique du Nord en général et les immigrés de nationalité non communautaire qui vivent en Italie. A l'examen des processus d'installation de la communauté marocaine en Italie, s'ajoutent les statistiques sur l'acquisition de la nationalité.

Les migrants d'origine marocaine étaient 501.610 en Italie au 1er janvier 2011, représentant 14,2% de l'ensemble des ressortissants non communautaires qui vivent sur le sol italien. Ainsi, le Maroc vient en première position, de ces immigrés non communautaires. Les migrants de sexe masculin dépassent les migrants de sexe féminin puisqu'ils sont au nombre de 290.000 personnes, soit 58%.

Le profil de l'Italie comme pays d'immigration est désormais consolidé.



Les principales caractéristiques de la présence étrangère en Italie émergent à partir des résultats du XII Recensement Général de la population de 1981, qui définit trois types d'étrangers et qui sont les étrangers résidents, les étrangers non résidents, et les étrangers non résidents mais présents temporaires.

En remontant dans le temps, on remarque que la croissance de la présence marocaine en Italie, durant les vingt dernières années, est restée constante.

L'émigration marocaine vers l'Italie, liée aussi au voisinage géographique, a pris de l'ampleur et s'est accélérée surtout à partir des années 1990. D'autre part, les considérables déséquilibres économiques entre les deux rives du bassin méditerranéen ont alimenté les départs dans l'espoir de gagner un espace dans la

société italienne. Dans la phase actuelle de la mondialisation, la population africaine est touchée soit par de vieux défis, soit par des nouveaux, où l'objectif prioritaire reste celui de poursuivre un rapide processus de développement.

L'ensemble des immigrés non communautaires qui vivent en Italie en situation régulière au 1er janvier 2011 est de 3,5 millions, dont 1 million en provenance de la région africaine, principalement de l'Afrique du Nord (760.673).

Ainsi sur l'ensemble des immigrés non communautaires, les ressortissants marocains représentent 14% et on constate aussi que leur poids parmi les ressortissants de l'Afrique du Nord, principal foyer d'émigration du continent, atteint presque 66%.

## 138.971 mineurs, soit 27,7 % de l'ensemble des immigrés marocains

La répartition par groupes d'âge de la communauté marocaine, présente une homogénéité majeure par rapport au total des ressortissants non communautaires vivant en Italie et par rapport à celui des nord-africains.

La lecture des données nous permet de retenir que 30% des Marocains d'Italie ont un âge compris entre 18 et 34 ans, alors que la tranche d'âge des 35-49 ans prédomine aussi bien chez les ressortissants des autres pays de l'Afrique septentrionale que chez l'ensemble des ressortissants d'origine africaine, ainsi que celle des jeunes enfants (0-17). Enfin, seul 1 immigré sur 10 a un âge supérieur à 50 ans.

Une telle structure s'explique facilement : le taux de natalité relativement élevé chez les Marocains se combine à la politique du regroupement familial, pour influencer les structures par âge des migrants installés en Italie.

Au sein de la communauté marocaine d'Italie, les mineurs étaient de 138.971 représentant 27,7 % de l'ensemble des présents.

Ce pourcentage est en nette augmentation par rapport à celui qu'on rencontre chez les étrangers

non communautaires et qui n'était que de 21,4%.

34% des hommes immigrés marocains appartiennent au groupe (35-49), alors que les femmes sont plus nombreuses (32,6%) dans le groupe (18-34).

La communauté marocaine en Italie est dans l'ensemble plutôt célibataire (280.178 contre 216.569 de mariés).

Il s'agit d'un alignement sur la tendance des autres communautés originaires de l'Afrique du Nord et les autres étrangers non communautaires. Dans les catégories des mariés et célibataires au sein de la communauté marocaine, l'incidence des hommes, par rapport aux femmes est majeure. Dans l'ensemble, le contingent de divorcés ou veuves est marginal.

La plus grande concentration des immigrés marocains (73,8%) se localise dans les 8 régions du Nord de l'Italie, avec en tête la Lombardie, l'Emilia-Romagna, le Piemonte et le Veneto.

En ce qui concerne les grandes agglomérations, c'est-à-dire les provinces, Torino, Milano, Bergamo, Brescia et Modena, polarisent plus de 25% des immigrés marocains



# 96 000 élèves inscrits dans les écoles

## Une intégration linguistique et culturelle difficile

L'Italie a délivré 1.543.408 visas durant l'année 2010, soit presque 10% de plus par rapport à l'année précédente (et plus de 63% par rapport à 2001).

Sur les 218.318 Nationaux Visas (10 Le National Visa est octroyé par le Consulat italien et permet le séjour en Italie pour une durée supérieure à 90 jours et au maximum un an (type D). Les Uniform Schengen Visas peuvent être octroyés par chacun des pays de l'espace Schengen et permettent le transit ou le séjour de courte durée (type A-B-C) dans cette zone) octroyés pour une période supérieure à trois mois presque 9,5% l'ont été à des citoyens de nationalité marocaine. La série portant sur la période 2008-2010 met en évidence la baisse du nombre de visas délivrés aux Marocains : ce nombre est passé de 39.820 à 20.759.

Les données disponibles indiquent que pendant la période 2008-2010 le nombre de visas pour le motif du regroupement familial et pour le travail, s'est réduit de moitié, alors qu'en même temps le nombre de visas pour le motif étude a augmenté. On remarque aussi que les motifs d'obtention de ces visas ont

changé dans le temps. En effet, alors qu'en 2008 le regroupement familial intervenait pour 62,4% comme motif et le motif du travail pour 35,4%, en 2009 et 2010 ces pourcentages étaient respectivement de 57% et 38%.

En Italie, le système des entrées pour le motif du travail renvoie strictement à la définition annuelle des quotas d'entrée de travailleurs étrangers admis sur le sol italien. Dans cette optique, et au niveau économique, ces quotas sont un moyen de régulation interne du marché du travail. Les lignes directrices de la politique migratoire sont définies dans un document triennal, adopté par Décret du Président de la République. Suite à l'accord bilatéral en termes de gestion des flux migratoires pour le motif travail, le Maroc, a instauré avec l'Italie, un rapport préférentiel dans le domaine de la programmation des flux d'entrée. De 2005 à 2010, 20.400 quotas d'entrée ont été attribués aux citoyens marocains, soit 10% des quotas donnés aux pays qui ont signé avec l'Italie des accords de coopération

dans le domaine des migrations.

Conjointement on a établi d'autres décrets pour la détermination des flux pour les emplois saisonniers.

On remarque qu'en 2010 le regroupement familial est le principal motif, alors qu'en 2008 et 2009 c'était le motif travail qui prédominait. Ceci confirme de façon claire l'impact de la crise économique sur les opportunités de travail.

### Accès à l'éducation

Selon les données Istat, les mineurs d'origine marocaine vivant en Italie en situation régulière au 1er Janvier 2001 étaient 138.971, ce qui représente 27,7% de l'ensemble des présents. C'est une donnée essentielle pour comprendre comment la société italienne en général et le secteur de l'école en particulier ont changé et comment le multiculturalisme est un élément constitutif de notre réalité sociale.

Durant l'année scolaire 2011-12 les 9% des élèves inscrits dans les écoles italiennes sont, en effet, des mineurs étrangers et ceux d'origine marocaine sont presque 96.000. Ce nombre place la



communauté marocaine à la 2ème place dans le classement des communautés étrangères selon le nombre des élèves scolarisés avec près de 17% des élèves non communautaires d'origine marocaine. Par ailleurs, il faut considérer que durant cette année scolaire, le nombre des élèves de nationalité marocaine inscrits dans les écoles primaires et secondaires italiennes a augmenté de 3,6% (+ 3.370 pour 92.542 inscrits durant l'année scolaire

2010/2011). Toutefois, en ce qui concerne, l'ordre des inscriptions à l'école, les dernières données désagrégées

disponibles qui se réfèrent à l'année scolaire 2010/2011 indiquent que 39,4% des élèves marocains sont inscrit à l'école primaire. Suivis par les inscrits à l'école maternelle et à l'école secondaire de 1er grade (21,7% du total).

Des enquêtes menées par le Ministère de l'Éducation ont cependant montré comment les élèves marocains (comme les autres élèves étrangers) souffrent de nombreuses difficultés dans leur formation, en grande partie liées à une compréhension limitée du texte écrit et des matériaux didactiques proposés.

## Importance de la naturalisation

L'existence de différents droits de la nationalité a un impact crucial sur les politiques d'intégration. Les conditions d'acquisition de la nationalité pour les étrangers fluctuent dans le temps en fonction de multiples facteurs. En Italie, la loi n°91 du 5 février 1992 sur la nationalité, établit que la nationalité italienne peut être attribuée par naturalisation au citoyen étranger qui est résident en situation légale au moins 10 ans dans le territoire et pour mariage, au conjoint étranger d'un citoyen italien, qui réside en Italie au moins 2 ans après le mariage. Les Marocains sont la communauté étrangère en Italie, la plus représentée en termes d'attribution de la nationalité italienne. Selon les chiffres, en 2012 sur 40.223 demandes, les dossiers approuvés en faveur des Marocains ont été de 6.952.

Nous avons constaté qu'en 2012 les immigrés d'autres communautés ont accédé à la nationalité italienne presque dans une égale mesure, soit par naturalisation (21.630), soit par mariage (18.593).

Dans le cas des Marocains, on observe l'acquisition par naturalisation (69,3%) plutôt que par mariage (30,7%). Ce sont les hommes qui prédominent dans l'évolution des naturalisations (70,2%) et les femmes dans le cas d'attribution pour mariage (81,8%).